

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2020**

En date du 21 avril 2020, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès-et-Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 29 avril 2020, à 18h00

Ordre du Jour :

*** Dossiers présentés par M. HERITIE, Maire**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Réunion du conseil municipal à huis clos

*** Dossier présenté par Mme DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire**

- Subventions aux associations - Exercice 2020

PRESENTS : M. HERITIE, M. GUENDEZ, Mme DE PEDRO BARRO, M. CASOURANG, Mme MALIDIN, M. LAGOFUN, M. MALBET, Mme BRET, M. SICRE, Adjoints au Maire, M. BLANLOEUIL, M. DELAUNAY, M. POULAIN, M. BARBE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. BLANLOEUIL, M. RODRIGUEZ, Mme GOURVIAT, Mme BARBEAU, Mme MONTAVY, Mme DOSMAS, Mme PAILLET, Mme GARCIA, M. PETRISSANS, M. GIRAUD, M. BARTHOLOME, M. ROSELL, M. MOREL, Mme ZAIDI, Mme CLAVERE, Mme BLEIN, M. GIROU, M. AMIEL, Mme GOIGNARD, M. HERNANDEZ, M. QUERTAN

POUVOIRS :

M. RODRIGUEZ a donné pouvoir à M. HERITIE
MME CLAVERE a donné pouvoir à M. HERITIE
MME GOURVIAT a donné pouvoir à M. GUENDEZ
MME BARBEAU a donné pouvoir à M. GUENDEZ
M. BLANLOEUIL a donné pouvoir à MME DEPEDRO BARRO
MME MONTAVY a donné pouvoir à MME DEPEDRO BARRO
M. AMIEL a donné pouvoir à M. CASOURANG
Mme PAILLET a donné pouvoir à Mme MALIDIN
MME DOSMAS a donné pouvoir à M. LAGOFUN
MME BLEIN a donné pouvoir à M. MALBET
MME GARCIA a donné pouvoir à Mme BRET
M. GIROU a donné pouvoir à M. SICRE
M. BARTHOLOME a donné pouvoir à M. POULAIN

12 présents
21 absents
13 pouvoirs
Soit : 25 votants

Monsieur le Maire : Je vous propose de désigner Alain CASOURANG secrétaire de séance.
Y a t-il des observations ?

Monsieur CASOURANG est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Monsieur le Maire : Je précise à cette occasion qu'en raison de l'application des gestes barrières et des préconisations sanitaires, le législateur a autorisé chaque élu présent à éventuellement porter un double pouvoir.

Dossier présenté par Monsieur le Maire

N° 12/20 Réunion du conseil municipal à huis clos

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire,

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'urgence sanitaire.

APRES AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il se réunit à huis clos.

Dossier présenté par Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

N° 13/20 Subventions aux associations - Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur POULAIN : Je souhaiterais obtenir plusieurs explications sur le tableau présenté. Je note une baisse de subvention pour les associations suivantes : ADA, Comité de Jumelage et une subvention votée pour une association que je connais pas « les chats bottés »

Monsieur CASOURANG : Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des associations pour leur investissement sur le territoire ; chacune à sa manière, chacune dans son domaine spécifique elles contribuent au mieux vivre ensemble et œuvrent à la solidarité communale. Je réponds à vos questions, Monsieur POULAIN. Je souhaite d'abord pour vous préciser que « les chats bottés » est une association de parents d'élèves intervenant sur plusieurs écoles. Ensuite, je souhaite vous rappeler que toutes les subventions sont étudiées en fonction des budgets prévisionnels transmis par les associations en relation étroite avec elles. L'ADA avait bénéficié en 2019 d'une importante subvention de soutien et il avait été convenu que ce soutien serait ensuite maintenu à moindre mesure tout en restant significatif pendant 3 ans. Le Comité de Jumelage n'a quant à lui malheureusement pas pu honorer ses échanges au regard de la crise que nous traversons : pas de réception de nos Amis allemands de Kelheim et pas de déplacement en Angleterre. En conséquence, le montant initialement prévu n'est pas nécessaire dans le cadre d'une année blanche. La subvention proposée permettra cependant à l'association de maintenir le lien entre ses adhérents. La subvention du Recyclorium, travaillée avec l'association, correspond au besoin nécessaire autour d'une redéfinition du projet. D'ailleurs la même démarche avec les Amis des Marais de Montferrand a permis de définir le montant de subvention adéquat pour 2020. En revanche, avant que vous ne posiez la question, je précise que l'augmentation de la subvention de l'association de Country Dance correspond à l'organisation en 2021 des 15 ans de l'association et lui permet de réserver la prestation musicale sur le budget 2020.

Monsieur POULAIN : Merci pour ces précisions. Je voudrais revenir sur la subvention proposée pour l'association Ma ville mon avenir. Le président de l'association étant un des colistiers de Monsieur GUENDEZ. n'y a t-il pas un risque de favoritisme ?

Monsieur CASOURANG : Cette interrogation est bien sûr la vôtre. Je rappelle toutefois que les subventions sont étudiées en fonction des projets des associations et uniquement avec cette lecture.

Monsieur GUENDEZ : Cette association, comme toutes celles qui sont subventionnées, agit au service de son projet et engage ses adhérents uniquement sur l'objet de l'association.. Ensuite les membres de chaque association, présidents compris, peuvent être investis dans la vie locale et sont bien sûr libres de leurs engagements. Le cadre associatif ne souffre aucun mélange.

Monsieur CASOURANG : Une dernière remarque, la solidarité s'impose plus que jamais, la ville tient donc à aider particulièrement toutes les associations œuvrant dans chaque domaine de compétences.

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'exercice 2020 :

Associations	Subventions versées en 2019	Subventions 2020
Académie de Danse Ambarésienne (A.D.A.)	18 000 €	6 000*00 €
Aide-Nous !!	1 500,00 €	2 500,00 €
Amb Country Dance	200,00 €	1 500,00 €
Amicale des Anciens d'Ambarès et Lagrave (A	100,00 €	150,00 €
ANCGVM	100,00 €	100,00 €
Association de théâtre "Le Quatrième de Sous	300,00 €	400,00 €
Association chats bottés	-	200,00 €
Association des Sauvaginiers des Marais de Montferrand (A.S.MIM.)	100,00 €	600,00 €
Comité Amba résien de Jumelage (C.A.J.)	2 000,00 €	500,00 €
Comité des Fêtes du Chemin de la Vie- projet fête nationale	1 500,00 €	1500,00 €
Croix Rouge Française {C,R.F.)	300,00 €	300,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d Algérie Comité d'Ambarès (F.N,A.C.A.)	100,00 €	150,00 €
Hauts de radio 02 radio	100,00 €	100,00 €
L' Idée créative	100,00 €	200,00 €
Le Biga non Ambarésien	600,00 €	600,00 c
Les Arnis des Marais de Montferrand	800,00 €	600,00 €
Les Amis du Thé Dansant d'Ambarès et Lagrave (A.T.D.A.)	600,00 €	600,00 €
Les irréductibles fibromyalgiques et Cie	-	100,00 €
Les Paniers Malins	-	1 500,00 €
Ma Ville mon avenir	500,00 €	800,00 €
Parents d l élèves de l'Enseignement Public PEEP	300,00 €	300,00 €
Recyclorium	3 800 €	1 000 €
Secours Populaire Français	300,00 €	300,00 €
Toit Carbon Blanc	100,00 €	100,00 €
Union Musicale d Ambarès & Lagrave (U.M.A.L.)	5 000 €	6 000 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C)	250 €	150,00 €
Association sportive Ambarésienne (A.S.A.)	194 064, 19 €	200 860,00 €
Association Ambarésienne Loisirs et Culture (A.A.L.C.)	170 000 €	175 570,00 €

Entente Sportive Ambarésienne (E.S.A.)	40 500,00 €	40 500,00 €
Total	441 214,19 €	443 180,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2020 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est épuisé ; Il n'y a pas d'interventions. Merci à tous et bonne fin de soirée.

Séance levée à 19h15

Le MAIRE,

M. HERITIE,

M. GUENDEZ

Mme DE PEDRO BARRO

M. CASOURANG

Mme MALIDIN

M. LAGOFUN

M. MALBET

Mme BRET

M. SICRE

M. DELAUNAY

M. BARBE

M. POULAIN